Info CHAMBORÊT
Bulletin municipal
Janvier 2024 67

"Antéfixe" : fragment d'une divinité gréco-romaine.

Dim. 31 mars	LOTO à Vaulry	Asso. Parents d'Elèves
Dim. 05 mai	Marché aux plants	Asso. Parents d'Elèves
18-19-20 mai	Pentecôte – fête foraine – concerts – feu d'artifice	Comité des fêtes
Sam. 29 juin	Feu de Saint Jean	Comité des fêtes
Sam. 29 juin	Fête de l'Ecole	Ecoles et APE

DEPOT DE PAIN
Au guichet de l'agence postale, dans la Mairie
Lundi, mercredi, jeudi, vendredi : 9 h-12 h
Pain fournis par Damien GARROT, boulanger à Blond
Commande préalable : 05 55 53 45 15

Services intercommunaux

Médiathèque l'@postrophe - Place de l'église – 87140 NANTIAT : 05 55 53 33 11

Lundi	FERMÉ
Mardi	15 h - 18 h
Mercredi	10 h - 12 h/13 h 30 - 17 h 30
Jeudi et Vendredi	15 h - 18 h
Samedi	10 h - 12 h/13 h 30 - 17 h 30

Collecte des encombrants 2024 *(S'inscrire à la mairie avant la collecte)*
Lundi 14 mars

Horaires d'ouverture de la déchetterie communautaire de Nieul - 06 26 85 15 60

Lundi, Mardi, Mercredi	9 h - 11 h 45/14 h - 17 h 15
Jeudi	FERMÉ
Vendredi, samedi	9 h - 11 h 45/14 h - 17 h 15

COLLECTE DES ORDURES MENAGERES :
Jour de collecte : lundi, semaines paires
Merci de sortir votre bac, la veille de la collecte, couvercle fermé

Directeur de la publication : Jean-Jacques DUPRAT,
Rédaction et photos : Agnès DARRIGOL, Nelly BOULESTEIX, Jean-Pierre BOURDET, le secrétariat de mairie, les associations et les enseignantes.

Le mot du Maire

Le contexte mondial de l'année 2023, nous apporte de nombreuses sources d'affliction. Je voudrais apporter toute ma compassion au nom de tout le conseil municipal envers toutes les familles touchées par ces fléaux. Notre quotidien est lui-même affecté : l'inflation et la crise énergétique nous touchent tous et complexifient la gestion budgétaire. En effet, la DGF (dotation globale de fonctionnement) versée par l'état ne cesse de baisser pour atteindre le niveau d'une aumône symbolique ! A cela, s'ajoute la décision de la communauté de communes d'écorner une partie des recettes qui nous sont reversées.

Malgré cela, nous poursuivons le programme correspondant à notre engagement. L'année 2023 a apporté quelques surprises désagréables. Tout d'abord, la réfection intérieure de la salle polyvalente a dû être suspendue, le temps de remédier à la faiblesse de la charpente. De plus, la société la Boulan'Jade a cessé son activité. Rapidement, des élus ont organisé, au sein de la mairie, le maintien de ce service de proximité. Nous travaillons sur différentes propositions de reprise du commerce en vérifiant la viabilité des projets et leur adéquation avec les besoins de la population. Un rayon de soleil est cependant venu éclairer le début de l'été grâce à l'initiative d'ENEDIS, des enseignantes et la complicité des enfants de l'école. Ils ont réalisé une fresque murale sur l'école et un transformateur, accompagnés par Sema Lao, artiste reconnue. Un grand merci à tous !

Malgré tout, les projets se poursuivent ; notamment la transition énergétique entreprise depuis 2014. La chaufferie-bois et le réseau de chaleur du chauffage des bâtiments communaux seront complétés par l'installation d'un système de gestion à distance. Certaines menuiseries extérieures des locaux scolaires seront également remplacées. Par ailleurs, un travail a été engagé sur notre cimetière. Un deuxième colombarium sera installé en mars et le plan d'ensemble du cimetière sera actualisé.

Le déploiement de la fibre sur notre territoire se poursuit. Aujourd'hui, plus de 80 % des habitations peuvent être connectées.

Je ne résiste pas, enfin, au plaisir d'évoquer ce clin d'œil de l'histoire. Grâce aux travaux d'aménagements de la RN 147 en 2x2 voies, des traces d'activités d'hommes qui vivaient sur notre territoire, il y a 1 700 ans ont été découvertes. L'INRAP a procédé à des fouilles approfondies : relèvements, prélèvements de sol etc. Les études qui vont suivre permettront d'avoir une représentation précise de ce qui a existé.

Je souhaite enfin remercier les adjoints, les conseillers municipaux pour leur engagement dans leurs tâches, sans oublier les bénévoles qui œuvrent dans les associations et organisent différentes manifestations sur la commune. Je salue aussi le travail de tous les agents communaux et les remercie sincèrement pour leur investissement auprès de la population.

Au nom de tous, je vous souhaite une très belle année 2024. J'espère qu'elle vous apportera la santé, la joie et des découvertes enrichissantes.

Le Maire, Jean-Jacques DUPRAT

Ouverture du secrétariat de Mairie

Du lundi au samedi : 9 h à 12 h
lundi, mardi et jeudi : 13 h 30 à 17 h 30
Téléphone : 05 55 53 45 05
e-mail : mairie.chamboret@wanadoo.fr
site : www.chamboret.fr
Facebook : l'officiel de Chamborêt
À retrouver également sur l'application PANNEAUPOCKET
Permanences : Maire et adjoints : sur rendez-vous
Agence postale : Du lundi au vendredi 9 h à 12h
Téléphone : 05 55 53 45 15

VIE DE LA COMMUNE

État civil

Naissances

5 DÉCEMBRE : Gaël, Roland, Armand VINCENT
5 DÉCEMBRE : Léonie COURIVAUD

Décès

28 FÉVRIER : Denise, Yvonne COTTET épouse LARRANT
3 DÉCEMBRE : Andrée NEDAUD épouse BLANCHETON

Vie pratique - Les numéros utiles

DÉSIGNATION	TÉLÉPHONE	HORAIRES
SAMU	15	
POMPIERS	18 ou 112	
GENDARMERIE	17	
Assistante sociale	05 55 53 42 45	Permanences à Nantiat : mardi 14 h - 16 h 30 ; jeudi 9 h - 11 h
Référente autonomie	05 55 53 38 98	Permanences a Nantiat, vendredi : 9 h-10 h
Association soins à domicile de Nantiat	05 55 53 37 03	
Cabinet infirmier BARTHES à Nantiat	05 55 53 54 56	
Conciliateur de Justice - M. MASPATAUD	05 55 53 42 43	Permanences Mairie Nantiat : 2e lundi : 9 h - 12 h
Ecole de Chamborêt	05 55 53 44 99	
Ecole de Vaulry	05 55 53 34 66	
Maison médicale de Nantiat	05 55 53 58 58	
Pharmacie de Nantiat	05 55 53 42 16	
PIMMS	06 35 25 85 59	Jeudi semaine paire – place de la mairie 9 h 30-11 h 30
Solidaribus	06 03 87 04 99	
SPA Refuge Lucien BERDASE à Couzeix	05 55 48 06 75	Ouvert du lundi au samedi de 14 h - 18 h, sauf jours fériés
Communauté de communes ELAN (accueil)	05 55 56 04 84	
Communauté de communes ELAN (déchets)	05 55 76 09 45	
Trésorerie de Bessines-sur-Gartempe	05 55 76 00 78	

Tarifs scolaires – évolution à partir du 1er janvier 2024

Les tarifs scolaires évoluent à partir de 2024 selon la grille suivante. Il est à noter que les factures seront désormais adressées **mensuellement.**

TARIFS GARDERIE PERISCOLAIRE	A COMPTER DU 1ER JANVIER 2024
Forfait mensuel matin 1 enfant	18,50 €
Forfait mensuel soir 1 enfant	24,50 €
Forfait mensuel matin soir 1 enfant	40,00 €
Forfait mensuel matin 2 enfants	32.50 €
Forfait mensuel soir 2 enfants	45,00 €
Forfait mensuel matin soir 2 enfants	75,00 €
Si 3 enfants inscrits pour un forfait (montant du forfait 2 enfants + 50 % du forfait 1 enfant)	
Occasionnel matin	2,70 €
Occasionnel soir	3,50 €

VIE DE LA COMMUNE

Photovoltaïques – ne tombez pas dans le panneau !

Certaines entreprises font du démarchage téléphonique pour attirer des clients. Cette pratique est interdite par la loi n° 2020-901 du 24 juillet 2020 visant à encadrer le démarchage téléphonique et à lutter contre les appels frauduleux. Si quelqu'un vous appelle pour vous proposer une installation solaire alors que vous ne l'avez pas sollicité, **préférez raccrocher**.

Panneaux solaires gratuits ou à 1 euro : il s'agit de l'arnaque la plus courante !

Les bons réflexes pour ne pas être victime :

1. Ne jamais signer un devis sans étude préalable

2. Se méfier de l'interlocuteur :

Certains escrocs n'hésitent pas à se faire passer pour des agents de l'État ou des collectivités publiques et vous expliquent que les panneaux solaires sont devenus obligatoires. C'est totalement faux ! Si vous faites face à une telle situation, ne donnez pas suite.

Bon à savoir : Cette technique de fraude est aussi employée fréquemment dans les arnaques aux CEE **(Certificats d'Économies d'Énergie)**, une aide à la rénovation. A ce titre, les travaux d'installation de panneaux solaires ne sont pas concernés par les CEE.

Pour engager les ménages à réaliser des travaux de rénovation énergétique, les écodélinquants se font passer pour des fonctionnaires territoriaux.

Comme l'installation de panneaux photovoltaïques, les travaux d'isolation ou de remplacement de la chaudière ne sont jamais obligatoires pour les ménages ! Ne signez rien.

Victime d'une arnaque au panneau solaire, quels recours possibles ?

1. Faire jouer son droit de rétractation

Vous disposez en principe d'un délai de rétraction de 14 jours.

Envoyez un courrier recommandé pour garder une trace de votre démarche.

Pour vous aider à rédiger votre lettre de rétractation, vous pouvez vous baser sur le modèle prévu par l'article R221-1 du Code de la consommation.

2. Faire appel à des associations de protection des consommateurs

Le délai de rétractation est passé ou vous avez signé un devis sur une foire ? Vous avez changé d'avis ?

Pour vous aider, vous pouvez contacter : **UFC que Choisir (tél : 05 55 33 37 32).** Elle vous aidera à faire valoir vos droits pour régler le contentieux.

3. Saisir un conciliateur de justice

La saisine d'un conciliateur de justice est gratuite.

4. Se tourner vers le tribunal

Enfin dernier recours, il faudra **attaquer en justice la personne ou l'entreprise qui vous a escroqué.**

Pour cela, il faudra vous tourner vers le **tribunal judiciaire** dont vous dépendez.

Si le contentieux présente un montant supérieur à 10 000 euros, vous devez impérativement **faire appel à un avocat.**

Sinon, vous pouvez choisir de vous défendre tout seul.

Que faire si vous avez un projet d'installation ?

Renseignez-vous auprès du Centre Régional Energie Renouvelables à LIMOGES

Adresse : 37 rue Barthélémy Espace Galaxie 87280 Limoges

Téléphone: 05 55 36 34 25

Email : contact@crer.info

Ouvert du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 14 h à 17 h 30.

VIE DE LA COMMUNE

2024 : année de recensement de la population de Chamborêt

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

M. Pierre BEAUBELICOUX
a été désigné(e) comme agent recenseur.

Cette carte n'est valable que pour la réalisation et le contrôle d'exhaustivité de l'enquête de recensement 2024.

L'enquête de recensement a été prescrite par la loi n° 2002-276 du 27 février 2002. Y répondre est obligatoire.

À CHAMBORÊT, le 20/12/23

Cachet de la mairie

Le maire
~~ou le président de l'établissement public de coopération intercommunale~~

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

M. Jean-Pierre FAURIE
a été désigné(e) comme agent recenseur.

Cette carte n'est valable que pour la réalisation et le contrôle d'exhaustivité de l'enquête de recensement 2024.

L'enquête de recensement a été prescrite par la loi n° 2002-276 du 27 février 2002. Y répondre est obligatoire.

À CHAMBORÊT, le 20/12/23

Cachet de la mairie

Le maire
~~ou le président de l'établissement public de coopération intercommunale~~

Secteur NORD	Secteur SUD
Avenue du 8 mai 1945 (côté pair) Rue du Bacheret, Le feuillardier Passage du Fournil, Route de Nantiat (côté impair) Chez Daugère, La Barrière Le Châtain, Le Peyroux, Les pointiers Corrigé, Morcheval, Breteix, Les Forêts, Juniat, Moulin de Juniat	Avenue du 8 mai 1945 (côté impair) Lotissement du Bourg Grange Neuve, Route de Nantiat (côté pair), Les Graules, Pisseloup, Villate, Taillac, Vaux, Mont Pellechevent, les Tuffauds, Les lisses, Boissour Le Queyroix

Le recensement de la population de la commune de Chamborêt se déroulera du **18/01/2024 au 17/02/2024.**

Le recensement est obligatoire.
C'est un devoir civique.

Cette démarche sera réalisée par nos deux agents recenseurs : Jean-Pierre FAURIE et Pierre BEAUBELICOUX.

Nous vous remercions de leur réserver le meilleur accueil.

Ils sont identifiables par une carte professionnelle, que l'agent vous présentera lors de sa visite à votre domicile. Ils sont chargés de collecter des données pour le compte de l'INSEE et sont tenus au secret professionnel. Les données collectées restent confidentielles.

Une réponse rapide de votre part facilitera leur travail et la restitution des données.

Base adresse locale : les nouvelles voies dénommées

Afin de faciliter la fourniture des services publics, tels que les secours, les connexions aux réseaux, et autres services commerciaux comme la délivrance du courrier et des livraisons, l'identification claire de certaines adresses d'habitations est devenue nécessaire.

Les personnes concernées par ces changements recevront une attestation de changement d'adresse par le secrétariat de Mairie, dans le courant du 1er trimestre.

Des panneaux signalétiques seront bientôt installés.

Il a donc été décidé d'adopter les dénominations supplémentaires suivantes :

Allée des moissons (située au lotissement du Champ de la Mariée)
Place de la Mairie
Rue de Vaux
Allée du Tilleul (aux Forêts)
Impasse Nord-Ouest (la Borderie du Chatain)
La Borderie de Bretignolles
Chemin des Chabannes (secteur Le Peyroux)
Allée du Manoir (secteur Morcheval)
Chemin du Gaud de Mont (secteur Pellechevent)

Rue du Champ de la Mariée
Chemin de Saulière (secteur Corrigé)
Route de Daugère
Route de BELLAC (secteur du Châtain)
43 route Nationale (secteur Taillac)
Route de la Glayeule (secteur Taillac)
Allée des Champs (secteur Vaux)
Impasse de la scierie (secteur Vaux)

ÉCONOMIE

Arborescence – arboriste – grimpeur-élageur

Installé depuis 2015 à Chamborêt, Philippe HALLIOT exerce son activité depuis janvier 2017.

Après avoir obtenu son Certificat Spécialisation dans la taille et le soin des arbres, diplôme d'Etat délivré en 2014-2015 par l'école forestière de MEYMAC, il a cquis 8 années d'expérience dans l'entretien des arbres essentiellement puisqu'il ne pratique pas l'activité « parcs et jardins ».

Sur demande, il établit un devis gratuit, puis il taille, élague, entretien et évacue tous les déchets issus de son activité. Il travaille en très bonne collaboration avec d'autres entreprises du secteur qui effectuent des travaux pour embellir vos jardins. Ceci leur permet, entre autres, de mutualiser leurs matériels.

Interview de Philippe sur son activité :

« je fais le triste constat suivant : avec les sécheresses successives, les coups de vent successifs, les arbres sont fragilisés. Leur équilibre est mis à mal. Depuis la tempête de 99, les gens ont peur des arbres. Cependant, ils n'ont pas, normalement, besoin d'être taillés. Le choix des espèces, le choix des emplacements est primordial.

Par méconnaissance par exemple de l'évolution de l'arbre à l'âge adulte, il devient nécessaire d'intervenir. »

Philippe HALLIOT est un passionné et se fera un plaisir de répondre à vos demandes de conseils, de devis. Son planning est bien rempli. Aussi, prévenez-le assez tôt si besoin d'une intervention.

Une précision : pas de réduction d'impôts sur les travaux effectués en hauteur selon réglementation.

Philippe HALLIOT
1B Les Tuffauds
87140 CHAMBORÊT
tél : 06 27 36 15 19

Dins lo jardi'- au service de votre jardin

L'entreprise Dins Lo Jardi' est gérée par Michaël COUDERT. L'entreprise compte à ce jour 2 salariés et un apprenti.

Un peu d'histoire :

Michaël est un enfant de Chamborêt. Sa famille est ancrée dans CHAMBORÊT depuis un siècle. Son arrière grand-oncle, Jacques a été Maire de 1945 à 1975.

Le stade de Chamborêt a d'ailleurs été baptisé en son nom.

Michaël est donc fier d'être installé depuis 2015 au 9, Villatte.

Son activité consiste à proposer des prestations de jardinage dans le cadre des « services à la personne ». En effet, il est possible pour tout particulier de faire appel à son entreprise et déclarer la facture sur sa feuille d'impôt.

Le montant maximum de crédit d'impôt est de 50 % de la facture dans la limite de 2 500 euros maximum. (soit une facture de 5 000 euros maximum).

Une reconversion professionnelle l'a amené à se former au Lycée des Vaseix pendant un an en formation pour adultes. Il s'est ensuite perfectionné auprès de divers employeurs puis a décidé de créer sa propre entreprise, dédiée uniquement aux clients particuliers. Elle rayonne de Bellac à Limoges. Connu et reconnu, il est maintenant sollicité par des clients professionnels, aussi, il réfléchit à développer son activité sur ce secteur.

Les services proposés vont de l'entretien régulier ou ponctuel de votre jardin, l'arrosage pendant vos absences, la tonte et le débroussaillage, la taille de haie, d'arbustes et arbres fruitiers. Vous pouvez également leur confier l'entretien de vos parterres et massifs. L'évacuation des déchets est prise en charge mais la réutilisation sur place est privilégiée.

A ce sujet, voici les conseils de Michaël :

« Les gens ont tendance à vouloir un jardin propre et net de tout déchet et nettoient tout à fond et s'obligent à aller en déchetterie pour s'en débarrasser.

Or, tous les déchets, feuilles mortes, branchages, tonte, peuvent être recyclés en paillage pour protéger les pieds des plantations ou en compost pour faire du terreau et améliorer la qualité du sol.

Mettre des feuilles mortes et/ou la tonte au pied de vos haies ou arbustes amène de l'humidité les étés et protège du gel l'hiver.

Cette revalorisation vous fait faire des économies d'achat de paillage, de copeaux et de broyats.

Dernier conseil gratuit, il ne faut pas tondre trop ras l'été car la pelouse risque de cramer, et même chose pour la dernière tonte avant l'hiver, car la mousse prend la place de votre pelouse. »

Si vous souhaitez des conseils, sur devis gratuit, n'hésitez pas à contacter Michaël au 06 30 90 38 25 ou lui envoyer un mail à l'adresse dinslojardi@gmail.com.

Vous trouverez des informations sur le site internet www.dinslojardi.fr ou sur le facebook Dins Lo Jardi'

Emploi - Mission Locale

La Mission Locale Rurale de la Haute-Vienne tiendra une permanence **le lundi 13 février 2023 de 14 h à 16 h à la mairie de Chamborêt, pour les jeunes de 16 à 25 ans.** Cette permanence a pour but d'expliquer ce que la MLR propose : elle accueille, informe, oriente les jeunes (à travers un suivi individualisé), sortis du système scolaire, et les accompagne durant leur parcours vers l'autonomie professionnelle et sociale. Elle intervient dans l'insertion sociale et professionnelle des jeunes dans tous les domaines : orientation, formation, emploi, logement, santé, mobilité, citoyenneté, sports, loisirs, culture et propose un accompagnement pour les aider à résoudre l'ensemble des problèmes que pose leur insertion sociale et professionnelle.

VIE DE LA COMMUNE

Rappel règlementation – taille des haies

La municipalité tient à rappeler aux propriétaires riverains leur obligation d'entretien des haies et plantations situées en bordure du domaine public.

Le défaut d'entretien représente un danger pour la circulation des piétons et des véhicules en réduisant leur visibilité.

L'article R.116-2 du Code de la voirie routière « punit d'amende prévue pour les contraventions de cinquième classe ceux qui, sans autorisation, auront établi ou laissé croître des arbres ou haies à moins de deux mètres de la limite du domaine public routier. »

Le maire peut également adresser une injonction de faire afin de contraindre un propriétaire à élaguer ses plantations. Il pourra ordonner des travaux d'élagage, les frais étant alors à la charge des propriétaires.

Les obligations concernant la taille et l'élagage des propriétaires riverains sont les suivantes :

- élaguer ou couper les arbres, arbustes, plantations, haies, branches et racines à l'aplomb des limites des voies publiques ou privées, avec une hauteur limitée à 2 m. Ils ne doivent pas gêner le passage des piétons, cacher les panneaux de signalisation ni la visibilité en intersection.
- les branches et la végétation ne doivent pas toucher les conducteurs EDF, téléphonie et l'éclairage public.

Selon l'article R 116-2-5° du Code de la voirie routière, il est interdit de laisser pousser des haies et des arbres à moins de 2 m du domaine public.

Les branches et racines des arbres qui avancent sur son emprise doivent être coupées à la diligence des propriétaires ou exploitants dans des conditions qui sauvegardent la sûreté et la commodité du passage ainsi que la conservation du chemin.

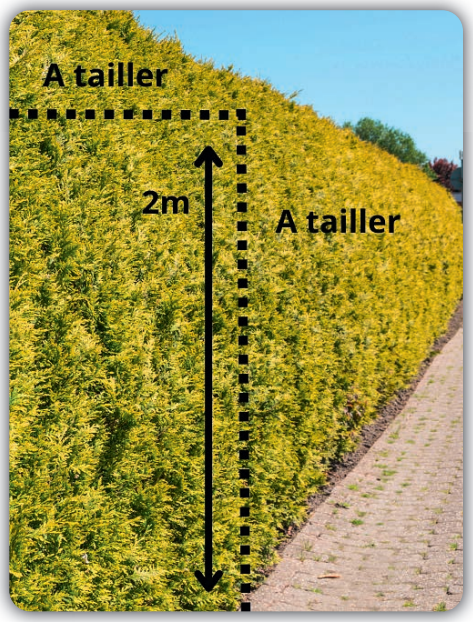

Nous vous remercions de veiller au respect de ces différentes obligations.

Ateliers numériques

La commune s'implique dans l'accès numérique en faveur de ses habitants. Cette année encore, de novembre à décembre, les ateliers animés par Pierre GAROT, ont été un réel succès. Les stagiaires ont perfectionné leur utilisation de la boîte mail, réalisé du traitement de texte et téléchargé une application sur un smartphone.

Les ateliers se déroulent en séance collective. Chacun peut venir avec son propre matériel. Les participantes étaient assidues, attentives et ravies des séances proposées. *« Internet, c'est incontournable maintenant »,*

« L'animateur est super sympa, il explique très bien, il est disponible, il prend le temps. ». « On revoit les bases et on apprend à faire des choses, que seule chez moi, je n'aurais pas osé ».

Travaux aménagements RN 147 – Fouilles archéologiques

Nécessitant la suspension du chantier d'aménagement de la RN147 à Chamborêt, les fouilles archéologiques menées par l'Inrap ont révélé un site qui date de l'Antiquité. Des habitations remontant avant la période gallo-romaine, ce qui est unique en Limousin.

Les deux mois de fouilles menées par l'Inrap (Institut national de recherches archéologiques préventives) ont été difficiles à cause de la pluie, mais les recherches se sont révélées fructueuses pour la dizaine d'archéologues.

En effet, c'est certainement le plus ancien site du Limousin montrant des traces de vie humaine qui a été découvert au lieu-dit Lavaud, près de la RN147 à la sortie de Chamborêt.

« C'est assez unique en Limousin »

« Les traces les plus anciennes remontent à la Préhistoire avec des éléments de silex et une source exploitée par les hommes qui avaient creusé un trou. La seconde période d'occupation du site remonte à l'Antiquité, au 2e siècle après JC.

Nous avons retrouvé une ferme romaine, qui comprenait un bâtiment d'habitation, une étable de belle architecture, avec un bassin qui faisait le tour. C'est assez inédit en Limousin, cela donne une meilleure idée de la façon dont vivaient les gens des campagnes à cette période. Dans la région, on connaît l'occupation romaine, mais on a très peu d'informations sur le début de l'Antiquité », explique Frédéric Devevey, l'archéologue responsable de ces fouilles à l'Inrap.

Un "Antefix" (décoration sur un mur), des monnaies en bronze, des restes de poteries et des débris de tuiles de couverture font partie des éléments mis à jour.

Quelques éléments sont visibles en mairie.

Dans la région, on connaît l'occupation romaine, mais on a très peu d'informations sur le début de l'Antiquité.

« Au 3e ou 4e siècle, tout a été détruit et les hommes ont construit un grand mur en pierres de 2,20 mètres de largeur près de la source, comme un grand enclos avec une entrée en granit. Nous avons constaté que le site était aménagé avec soin pour collecter une eau propre et potable. Nous avons aussi retrouvé des poteries ainsi qu'un visage sculpté assez unique en Limousin. »

Les travaux sur la RN147 ont repris

Aujourd'hui les fouilles sont achevées et le site des fouilles a été rebouché. Des analyses chimiques et bio-archéologiques sur des pollens, des graines ou des parasites relevés sur le site feront l'objet d'une publication de l'Inrap.

Les relevés topographiques effectués par drone devraient permettre de restituer ce site en images 3D.

Déplacé durant les deux mois de fouilles, le chantier de doublement des voies a ainsi pu reprendre son cours sur la RN147.

VIE DE LA COMMUNE

Travaux de la salle polyvalente : reprise du chantier en janvier 2024

Les travaux de rénovation et de mise aux normes de sécurité de la salle polyvalente ont été engagés : le parquet qui présentait des signes de faiblesse a été remplacé par une dalle en béton.

Ces travaux sont réalisés avec le concours financier du Département de la Haute-Vienne et de l'Etat.

Cependant le contrôle de la structure de la charpente a démontré un défaut sur la partie qui a remplacé il y a 30 ans, le mur de séparation qui existait à l'origine.

Des travaux de renforcement ont dû être réalisés, ce qui a interrompu le reste du chantier. Courant janvier, le carrelage du sol sera posé et le plafond refait.

Le planning proposé par l'architecte prévoit la fin du chantier pour l'été 2024.

Déploiement de la fibre – point d'étape

Le déploiement de la fibre se poursuit sur l'ensemble du territoire de la commune. La commune est fréquemment en contact avec l'entreprise CIRCET, responsable des travaux pour suivre le déploiement au plus près. A ce jour, les villages suivants sont raccordés : Le bourg, Les Forêts, Taillac.

Loi énergie renouvelables

La loi 2023-175 du 10 mars 2023 relative a l'accélération de la production d'énergies renouvelables prévoit la création, dans chaque commune, de zones où des projets pourront s'implanter.

Les communes doivent, après concertation des administrés, définir des « zones d'accélération ». Ces dites zones doivent permettre de favoriser l'implantation des installations d'énergie renouvelable : photovoltaïque, solaire thermique, éolien, bio gaz, géothermie…

Une fois arrêtées, les projets présents dans ces zones pourront bénéficier de délais d'instruction accélérés.

Ces zones doivent présenter un potentiel permettant d'augmenter la production sur un territoire donné, pour atteindre, in fine, les objectifs nationaux.

Ces zones sont définies, par catégorie de sources et de types d'installation, en tenant compte des installations existantes, et de la présence de réserves naturelles.

Elles doivent contribuer à la solidarité entre les territoires. Leur diversité concourt à la sécurisation des approvisionnements. Ces zones ne sont pas exclusives. L'autorisation d'un projet reste soumise à une instruction au cas par cas. La mairie reste à votre écoute autour de ces questions.

VIE ASSOCIATIVE

Association Chamborêt détente - relaxation et sophrologie

En précurseur, Chamborêt Détente vous propose depuis maintenant plus de quinze années, cette activité de « mieux être ». Cette pratique rencontre un franc succès, tant par son efficacité et son intérêt évident que par sa convivialité et la simplicité d'utilisation qui la caractérise.

Alors, vous aussi, prenez un temps pour vous-même !

Offrez le soin et l'attention que vous méritez !

Qui mieux que vous peut agir sur vous !

Venez nous rejoindre !

La relaxation et la sophrologie vous proposent d'apprendre à vous relaxer et vous détendre pour vous libérer du stress, des angoisses et des douleurs en apprivoisant vos émotions ! Se ressourcer avec calme et sérénité en toutes circonstances devient déconcertant de facilité.

Les séances sont animées par un professionnel sophrologue et relaxologue, un mardi soir sur deux, de 20 heures à 21 heures 30 (hors vacances scolaires) dans la salle de motricité de l'école de Chamborêt, à côté de la Mairie.

Contact : Association Chamborêt Détente, Mairie de Chamborêt, 05 55 53 45 05.

Régis CORNERIE, sophrologue praticien : 06 77 91 80 04.

Association des parents d'élèves – bilan et perspectives

Cette année encore, le marché de Noël organisé par l'Association des Parents d'Elèves fut un succès ! Exposants et visiteurs ont été nombreux à venir nous rendre visite à Breuilaufa ! Merci à tout-e-s !

Après une trêve bien méritée, les bénévoles vous retrouveront :

Le dimanche 31 mars : pour une chasse aux œufs de Pâques (et autres surprises en construction) à CHAMBORÊT

Le dimanche 5 mai : pour le traditionnel marché aux plants à CHAMBORÊT. N'hésitez pas à nous contacter si vous souhaitez voir apparaître des nouveautés !

Et le samedi 29 juin : pour la fête des écoles à VAULRY !

De plus nous avons pour objectif de vous proposer 2 ventes de madeleines BIJOU d'ici la fin de l'année scolaire.

En attendant de vous revoir nous vous souhaitons une très belle année 2024 !

VIE ASSOCIATIVE

Judo Chamborêt/Saint-Jouvent :

Cette association propose la pratique du Judo et du Taïso pour adultes par 2 professeurs diplômés d'Etat, compétiteurs de haut niveau. Les cours sont ouverts dès l'âge de 4 ans.

Les horaires sont les suivants : Le mardi, 18 h-19 h 30 : 8-14 ans, le vendredi, 18 h-19 h : 4-8 ans ; 19 h à 20 h 30 : 8-16 ans,

Pour les adultes, un cours de Taïso est proposé de 19 h 30 à 20 h 30.

Le club compte à ce jour 56 licenciés dont 21 adultes en Taïso.

Retour sur les manifestations :

- Compétitions : beaucoup de judokas du Club étaient présents sur les différentes compétitions. Les Mini-poussins ont fait de très beaux podiums sur les différents tournois départementaux.

Nos compétiteurs Minimes et Cadets font encore de beaux podiums sur la Région, s'investissent en arbitrage et commissaire sportif. De plus cette saison, ils sont très engagés auprès du club Elite AJL, avec des entraînements supplémentaires 3 soirs par semaine.

Notre compétitrice, Tiffen AYMARD, de haut niveau en catégorie cadette, moins de 48 kg, continue sa progression sportive en accumulant les podiums sur les compétitions Régionales, Nationales et Européennes.

- Repas annuel du samedi 4 Mars 2023 à la Salle des Fêtes de Saint-Jouvent a été une réussite avec une belle ambiance très conviviale.
- Tarif annuel 2023/2024 : 140,00 euros. (Soit 41 € pour la licence et 33 € de cotisation par trimestre).

Un changement des tatamis a été fait en fin de saison dernière ce qui a permis de favoriser un agrandissement de la surface d'entraînement. Suite à notre alliance avec l'AJL, des stages sont organisés régulièrement au dojo de Saint-Jouvent avec des judokas d'appartenances à différents club affiliés à l'AJL d'y participer.

Comme tous les ans, le Père Noël est passé pour gâter nos judokas en offrant un sweat et des friandises. Le président remercie les nouveaux membres du bureau ainsi que les membres actifs qui s'investissent autant qu'ils le peuvent. C'est une section dynamique et familiale. Il est évident que le club accepte toute personne bénévole désirant s'investir. Il suffit juste de donner un peu de son temps lors des manifestations.

Nouveau bureau

Présidents d'honneurs : (Maires) Mme SOLIS - M. DUPRAT
Président : Gérard DOUDET
Président adj : Alexandre MOINE
Secrétaire : Elodie MOINE
Trésorière : M-Laure LEJAMTEL

Nouveaux membres actifs

Mmes DOUDET C., MATTANA H., LAMARQUE A, LEPLANT S. et MM. P. DUFOUR, AUDEBERT O., MARGNOUX S.

Comité des fêtes

Les travaux de la salle des fêtes ne nous ont pas permis de proposer des manifestations pour la fin d'année 2023. Cependant, nous avons, activement préparé les manifestations de 2024. Les festivités commenceront avec trois jours d'animation pour notre traditionnelle fête de Pentecôte. Nous souhaitons vous proposer une soirée concert, le samedi, durant laquelle 2 groupes se partageront la scène. Le feu d'artifice et le vide grenier sont d'actualité, mais nous travaillons sur des surprises. Le concours de pêche du dimanche matin reste en suspens. Un profond nettoyage de l'étang est nécessaire que les agents communaux ne pourront pas faire seuls. Un appel aux volontaires est lancé pour ce nettoyage. (Merci de vous faire connaître auprès de la mairie).

La fête de la Saint-Jean sera l'occasion de vous retrouver autour d'un repas traditionnel, du feu et d'un bal. Comptant sur la réouverture de la salle des fêtes, nous planifions notre très populaire soirée karaoké-tartiflette. L'ensemble de l'équipe du comité des fêtes vous souhaite une bonne année et surtout une bonne santé. Festivement vôtre !

VIE DE LA COMMUNE

ALSH

Un accueil accessible à tous et facteur de cohésion :

« Les Enfants de la Glayeule », situé à Chamborêt, organise tout au long de l'année des animations qui font le bonheur des enfants du territoire. Cet équipement, depuis 2006 a hérité d'une confiance, d'une réussite et d'une cohérence sur les projets enfance jeunesse.

Il est essentiel pour nous d'amener l'enfant à trouver sa place au sein du groupe tout en respectant la place des autres. Pour cela nous devons les sensibiliser au respect d'autrui et aux règles de vie quotidiennes pour évoluer et jouer ensemble. Les séjours leur apprennent à vivre ensemble, à partager, mais aussi à se protéger. L'épanouissement d'un enfant est une priorité. Tous les jours, au moment du goûter, nous leur donnons la parole, pour qu'ils puissent s'exprimer, échanger sans préjugés, les préparer à prendre des décisions, à faire par eux-mêmes, à se trouver confrontés à l'opinion d'une autre personne, afin que chacun forge sa propre personnalité.

ALSH 2 :

Chaque année environ 445 familles fréquentent la structure. Pour répondre à une demande croissante, un ALSH 2 a ouvert à Saint-Jouvent. Un pari audacieux grâce à la participation d'ELAN, la Mairie de Saint-Jouvent, la PMI et les infirmières du secteur, la CAF 87. Une belle réussite grâce à la cohésion des équipes d'animation des deux communes. Marine PAQUET en est la Directrice.

Un séjour SKI mémorable :

48 enfants âgés de 7 à 17 ans sont partis sur les pistes proches du Mont Blanc. Le chalet « Chanteneige » situé sur les pentes du Mont Lachat, à 1300 m d'altitude bénéficie d'un emplacement remarquable allié à une architecture de caractère. Les enfants font de 3 à 6 heures de ski par jour, découvrent le milieu montagnard et se perfectionnent en SKI. La saison 2023, à Crest Voland, a été très ensoleillée et des températures avoisinant les moins 14° pendant 8 jours. Pascal a mis en place un journal de bord "La gazette de Crest Voland", Rapha et Naël le Clip Vidéo, Robin a enclenché le traditionnel tournoi de baby-foot et enfin Méline a écrit la Chanson 2023.

Des séjours colos sportifs et éducatifs :

A l'écoute des jeunes et des parents, nous avons mis en place les séjours ainsi que l'accueil des enfants sur l'ALSH de Chamborêt. En 2023, 74 jeunes ont participé aux colonies de vacances. Tous les matins, une épreuve sportive était proposée : foot, ultimate, basket, volley, et tchoukball sur la plage de Fréaudour à Saint Pardoux. Ils ont profité de la baignade l'après-midi même avec une météo capricieuse et des veillées pendant 6 jours de camps. Grâce à l'équipe d'animateurs, ils ont appris, la vie en collectivité, l'autonomie dans la préparation des repas, dans le rangement. L'équipe est fière d'avoir proposé un planning colo-apprenante pour les vacances. 3 séjours ont été proposés sur le camping de Fréaudour : pour les 6-11 ans, 12-17 ans et un séjour mixte 6-17 ans.

Pendant l'été 2023, les

enfants ont profité, de sorties : baignades, vallée des singes, le parc du Reynou, de l'escalade … 168 inscriptions enregistrées ; un record pour l'ALSH de Chamborêt.

Un accueil maintenu malgré les travaux :

Les travaux de réfection de la toiture de la maison de l'enfance se sont déroulés du 22 avril au 7 juillet 2023.

Le groupe des Petits (3/4 ans) et Moyens (5/7 ans) ont été délocalisés vers l'école de Chamborêt. Nous remercions la Mairie et l'école d'avoir contribué au maintien du service dans de bonnes conditions. Les Grands (+8 ans) ont été déplacés vers le Relais Petite Enfance à Nantiat, les repas ont été livrés par le restaurant scolaire de Chamborêt.

VIE SCOLAIRE

École de Vaulry

Le jeudi 7 décembre a eu lieu le traditionnel cross de l'école de Vaulry. Un beau moment de partage et de sport. Ce cross est organisé par Sébastien Reine avec l'association Escapade. Le jeudi 21 décembre nous nous sommes rendus à la Mégisserie de St Junien sous un chapiteau pour assister au spectacle du cabaret d'hiver : Big Strong Heroes.

Les enfants ont adoré !

VIE SCOLAIRE

École de Chamborêt :

Noël à l'école de Chamborêt

Jeudi 14 décembre, Chantal et Chloé ont quitté leur médiathèque pour venir lire aux enfants deux contes de Noël à l'école. Merci aux mères Noël !

Le jeudi 22 décembre, les enfants ont eu la visite du Père Noël dans les classes. Des étoiles brillaient dans leurs yeux au son de la clochette. Comme ils ont tous été très sages, ils ont eu chacun un joli cadeau !

La semaine s'est terminée par le goûter de Noël à la cantine offert par la mairie avec la visite du Père Noël : chocolat chaud, brioche et Père Noël en chocolat ont ravi les papilles des enfants.

Cette année, l'école a de nouveau participé à la collecte de jouets organisée par le SYDED. Nous avons récolté plus de 65 kg de jouets ! Pour récompenser les enfants, l'école aura le plaisir d'assister à un spectacle au mois de juin offert par le SYDED.

Impression : RIVET PRESSE EDITION - Limoges - 05 55 04 49 50